

# G. I. R. MARALPIN

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Secrétariat : 49 avenue Cernuschi - F-06500 MENTON - Tél/Fax . 33 - (0)4 93 35 35 17 - Messagerie électronique : gir.maralpin@wanadoo.fr

## BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 23/24 NOVEMBRE 2000 – FÉVRIER 2001

### ÉDITORIAL

#### **La Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes – Observations méthodologiques du GIR Maralpin**

Après plus de trois années de consultations sur la DTA auxquelles a largement participé le GIR Maralpin [cf. notamment les Bulletins n° 14/15 et 19/20 (où sont respectivement recensées les réunions des groupes de travail et nos interventions écrites)], notre Groupe de réflexion se devait de formuler ses observations sur un projet de Directive obtenu, non sans difficultés, les derniers jours de décembre dernier.

La parcimonie avec lequel ce lourd document (133 pages illustrées de nombreuses cartes et planches en couleurs) a été "*mis à disposition du public pendant deux mois avant d'être transmis au Gouvernement*" (sic) dans le cadre de la consultation publique, n'a certes pas permis de procéder à un large débat, y compris au sein de notre propre association. Nos analyses antérieures nous ont cependant autorisés à formuler des observations, d'ordre méthodologique cette fois, qui débordant de l'opération-pilote que constitue la DTA 06 concernent plus généralement le débat public et s'adressent, par delà le préfet des Alpes-Maritimes, aux plus hautes autorités de l'Etat auxquelles une large majorité des citoyens est redevable d'une initiative décisive pour l'avenir du département.

La tâche entreprise n'est cependant pas achevée, la DTA 06 devant probablement être encore soumise à enquête publique. On pourra à la fois s'en réjouir, dans la mesure où les termes de la lettre de cadrage de l'Etat sont loin d'être pris en compte dans le projet, et aussi s'en inquiéter, dans la mesure où les délais ainsi accordés avant ratification attiseront la hâte des affairistes de tous bords à compromettre les dernières chances d'un sursaut salvateur de notre région.

On ne s'étonnera donc pas de voir totalement réservé à la DTA l'encart de ce numéro [cf. pages E1 à E4] où est reproduit un condensé de nos *Observations sur le projet de DTA des Alpes-Maritimes*, ainsi que l'annonce de parution des actes du colloque universitaire "*Les directives territoriales d'aménagement*", colloque qui s'est déroulé à Sophia Antipolis en février 2000, et dont on ne peut que recommander la lecture à ceux de nos lecteurs souhaitant s'initier aux arcanes des DTA(s).

Deux autres questions d'actualité sont traitées dans le reste de ce bulletin :

- l'analyse des conclusions du **dernier sommet franco-italien**, lesquelles rejoignent et confortent enfin nos propositions sur les choix stratégiques en matière de traversées alpines et sud-alpines [cf. page 4] ;
- l'insertion des dernières évaluations de **trafic marchandises franco-italien** dans les séries statistiques réunies par le GIR Maralpin à partir des données qui lui ont été aimablement communiquées et commentées par l'Office fédéral du développement territorial [Berne (CH)], la DAEI du METL et le CETE Méditerranée [cf. pages 2 & 3].

L'espace faisant défaut, d'autres données formelles sur les trafics internationaux transalpins et transpyrénéens dont on sait l'impact sur notre environnement, d'autres questions d'actualité (notamment sur les récents Etats généraux du fret ferroviaire), ainsi que l'information sur les démarches et travaux en cours, seront traités dans un prochain numéro.

**Le Bureau**

INVITATION (ANNONCE UNIQUE)

PROCHAINE RÉUNION

**Mardi 13 Mars 2001**

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis  
7 avenue Robert Schuman, NICE - Bâtiment principal

de **18 heures** à **20 heures**

**Le numéro et la localisation de la salle seront affichés sur la porte de la Salle du Conseil, au 5ème et dernier étage**

*Les réunions suivantes se tiendront le **mardi 10 avril** et le **mardi 15 mai** aux mêmes lieux et heures*